



LES DEFIS DES PROJETS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Juin 2015



I – LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE EN FRANCE



I – Les PPP en France

UN MODE CONTRACTUEL RÉCENT

Constat :

- Les concessions répondent aux besoins de services publics qui peuvent s'autofinancer via péages ou redevances
- Besoin de répondre aux attentes croissantes des usagers dans des domaines où les financements publics ne sont pas mobilisables du fait de leur montant important
- Nécessaire association du secteur privé

- En l'absence d'outil juridique adéquat, les conséquences sont :
 - ➔ une dégradation des infrastructures
 - ➔ des investissements différés

↳ **création d'outils contractuels ne relevant pas du champ français des marchés publics ou des concessions**



I – Les PPP en France

LES DIFFÉRENTS CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ EN FRANCE

1. Les Partenariats Public-Privé « construction », créés en 2002-2003 dans des domaines définis (sécurité intérieure, armée, justice, santé)

BEA	Bail Emphytéotique Administratif
BEH	Bail Emphytéotique Hospitalier
AOT-LOA	Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public assorti d'un contrat de Location avec Option d'Achat

2. Le Partenariat Public-Privé « global » créé en 2004 = le contrat de partenariat



I – Les PPP en France

LE CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS ISSU DU DROIT COMMUNAUTAIRE

Droit européen	Contrats de concession Directive n°23 du 26 février 2014	Marchés publics Directives n°24 et 25 du 26 février 2014	
Droit français	Délégations de service public Lois des 6 février 1992, 29 janvier 1993 et 11 décembre 2001	Marchés publics Code des marchés publics (décret du 1 ^{er} août 2006)	Contrats de partenariat Ordonnance du 17 juin 2004



I – Les PPP en France

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE PARTENARIAT ?

Contrat à long terme (10 à 35 ans ou plus)

par lequel une personne publique attribue à un opérateur économique une mission globale...

- de conception, réalisation et financement
- d'entretien/maintenance et/ou exploitation ou gestion de l'ouvrage

... pour l'exercice de la mission de service public dont elle est chargée.

Assorti de modalités souples de paiement, étalé sur la durée du contrat et lié à des objectifs de performance



I – Les PPP en France

LES CONDITIONS DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT

Un mode dérogatoire de la commande publique

Le contrat doit être justifié par une évaluation préalable démontrant :

1. la complexité du dossier
2. ou l'urgence
3. ou les avantages du recours à ce contrat par rapport aux autres outils contractuels en terme de :
 - Coût
 - Délais
 - Performances
 - Partage des risques
 - Préoccupations de développement durable



I – Les PPP en France

LA PROCÉDURE DE CONCLUSION DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Respect des principes fondamentaux :

- Liberté d'accès
- Égalité de traitement des candidats
- Transparence de la procédure

Publication d'un avis de publicité

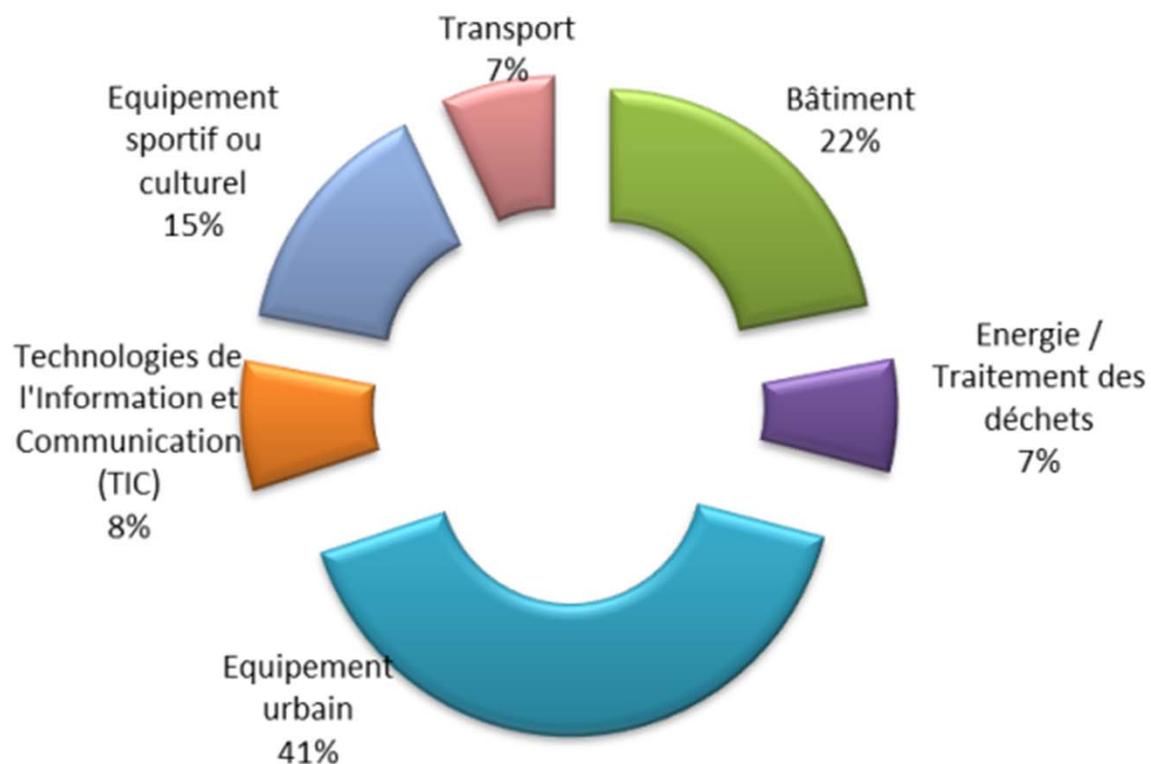
Procédures :

- Dialogue compétitif
- Appel d'offres restreint
- Procédure négociée pour la conception et/ou l'exécution de travaux inférieurs à 5 186 000 € HTVA (134 000 € dans les autres cas)



TYPOLOGIE DES CONTRATS DE PARTENARIATS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES

150 PROJETS AU 05/11/2014 POUR 4,1 MILLIARDS D'€

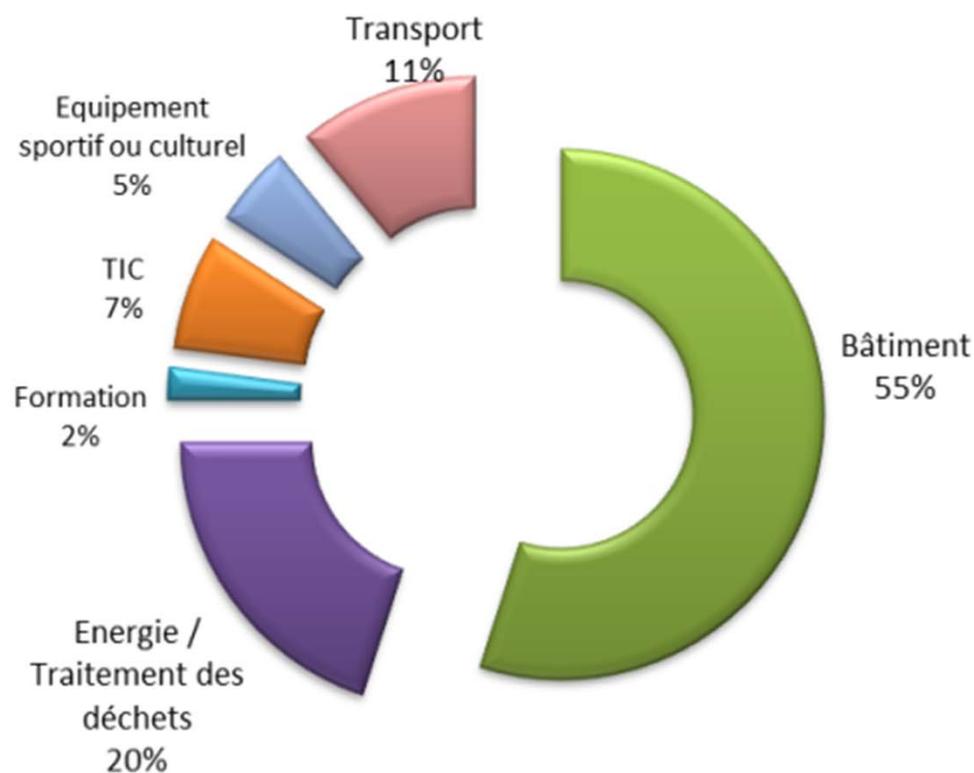


*Valeur moyenne
des contrats :
26M€*



TYPOLOGIE DES CONTRATS DE PARTENARIATS DE L'ÉTAT FRANÇAIS

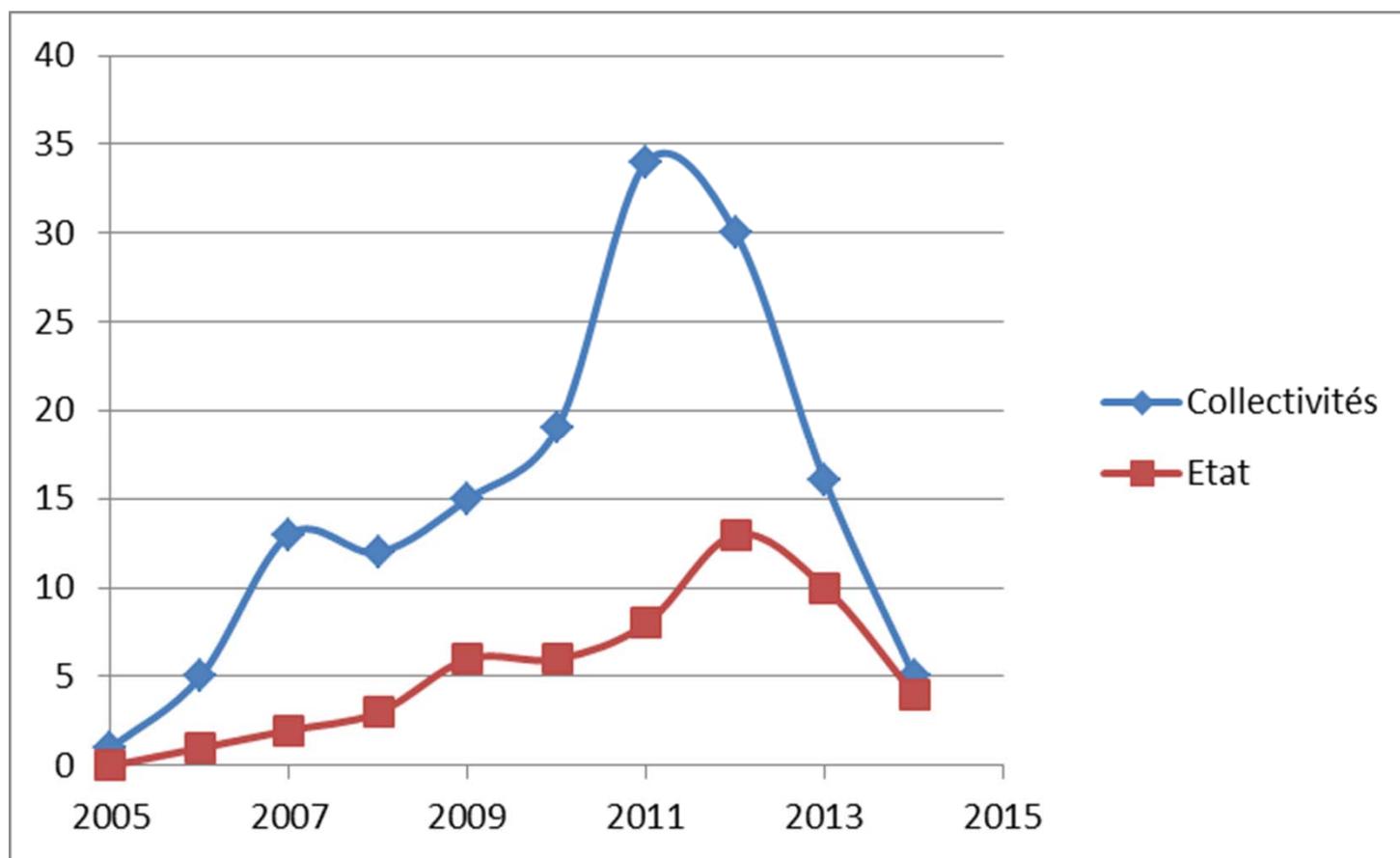
55 PROJETS AU 10/02/20015 POUR 10,6 MILLIARDS D'€



*Valeur moyenne
des contrats :
250M€*



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PARTENARIAT SIGNÉS





II – AVANTAGES ET RISQUES DES CONTRATS DE PARTENARIAT EN FRANCE



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LES AVANTAGES ATTENDUS DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Coût global du projet inférieur sur sa durée de vie

→ meilleure intégration des phases du projet

Délais de réalisation plus courts

Meilleure qualité de service grâce à la rémunération à la performance



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LES MANQUEMENTS DÉCELÉS PAR LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT

- **En amont de l’attribution du contrat**

Des évaluations préalables insuffisantes :

- critère de complexité rarement établi
- analyses comparatives reposant sur des hypothèses en faveur de ce contrat
- la valorisation des coûts liée à la répartition des risques joue en faveur du contrat

- **Lors de l’attribution du contrat**

**Méconnaissance des règles de la concurrence dans la procédure d’attribution des
contrats**



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LES MANQUEMENTS DÉCELÉS PAR LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT

- **En cours de réalisation du contrat**

Risque de rupture de l'équilibre du contrat sur le long terme :

- Clauses obligatoires non-prévues
- Clauses financières imprécises voire incohérentes
- Clauses non-respectées

Suivi insuffisant du contrat :

- Absence de personnel dédié, externalisation de la prestation
- Pas de production du rapport d'activité annuel par l'opérateur économique ou non-communication à l'assemblée
- Renégociations des contrats (à 97%)
 - ajustement des périmètres, des termes financiers et/ou objectifs de performance



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LES MANQUEMENTS DÉCELÉS PAR LES CRC SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT

- **En cours de réalisation du contrat**

Impact sur la situation financière des collectivités :

- Non-respect des règles comptables
- Impact réel sur l'endettement et le budget des collectivités

↪ **Le constat des juridictions financières :**

ce contrat ne présente pas d'avantages décisifs pour les collectivités locales par rapport aux formules classiques de la commande publique ou de gestion déléguée



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LE CONSTAT DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Justifié sous réserve de démontrer la soutenabilité budgétaire et une bonne maîtrise des procédures d'attribution

À réserver pour des montants significatifs d'investissement

Permet de répondre aux difficultés budgétaires à court terme, mais :

- ne permet pas de les résoudre
- fortes contraintes à long terme



II – Avantages et risques des
contrats de partenariat français

LES RECOMMANDATIONS DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

3 recommandations pour les collectivités territoriales

4 recommandations pour l'État



II – Avantages et risques des contrats de partenariat français

EXEMPLES DE RÉUSSITE / D'ÉCHEC



Rénovation de l'usine d'incinération d'Univalom (Alpes-Maritimes)

- Contrat bien négocié (plus d'un an de dialogue compétitif)
- Recettes annuelles assurées avec la vente de l'électricité issue de la valorisation des déchets
- Contrat évolutif : options pour faire évoluer les prestations



Stade vélodrome de Marseille (Bouches du Rhône)

- Analyse sommaire des besoins
- Nombreux risques à la charge de la collectivité
- Absence de contrôle des performances du prestataire



CONCLUSION :

LES DÉFIS AUXQUELS LES CRC
DOIVENT FAIRE FACE